

Séance du :

22/04/2026

Date de la convocation :

15/04/2026

MAIRIE DE COMPS SUR ARTUBY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

| N° de la délibération<br>2026_34 | Nombre de membres                 |             |                                        |
|----------------------------------|-----------------------------------|-------------|----------------------------------------|
|                                  | Afférents au Conseil<br>Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la<br>délibération |
|                                  | 11                                | 11          | 11                                     |

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à 14h30,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu  
habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents :** MM. - GRANDAZZI Sandrine - CAMOIN Yves - LAUGIER Lucette - SANTAMARIA Patrick  
GAYMARD Marie-José BRUN Jérôme - GARIBAL Alexa - COUX Magali et TROIN François

**Absent excusé :** Monsieur Laurent CAMOIN ayant donné procuration à Mme Alexa GARIBAL

**Secrétaire de séance :** TROIN François

**Objet : Location des parcelles de Jardin**

Monsieur le Maire rappelle que certaines parcelles sont louées à des particuliers, en terrain  
d'agrément et de potagers.

Il fait part des diverses dérives et propose de réglementer ces activités.

De plus :

- les parcelles K 231 et 232 faisaient l'objet d'un jardin, et il serait souhaitable de les dissocier.
- la parcelle K 314 a été fortement dégradée par l'installation d'animaux, il serait souhaitable de  
la proposer à des agriculteurs-éleveurs et non à des particuliers.

**Après en avoir délibéré,  
par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

- **DECIDE** de louer séparément les 2 parcelles K231 et K232, pour la somme de 50,00 €/an, pour la  
période du 01/03 au 31/12.

- **DECIDE** de faire un appel à candidature, n auprès des agriculteurs-éleveurs compsois pour la  
parcelle K 314.

- **AUTORISE** le Maire à signer des conventions précaires pour les parcelles K 231 et 232.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: 28 AVR. 2026  
et publication le: 28 AVR. 2026

Le Maire  
A. BARALE

Le Maire  
A. BARALE

